Guillaume BALMAYER

62 BIS Route de Joué l’Abbé

72460 Savigné l’Evêque

Monsieur le Président de la commission

d’enquête publique relative au PLUi

Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

Parc des Sitelles

72450 Montfort-le-Gesnois

***Objet*** : **Demande de passage en Zone STECAL**

Monsieur Le Président,

Actuellement propriétaires de notre résidence principale sur la commune de Savigné l’Eveque (parcelle 1067), j’ai fait l’acquisition des parcelles voisines en juin 2021 (parcelles 987/988 et 993).

Ces parcelles sont actuellement classées en Zone Naturelle sur le projet de PLUi, or nous souhaiterions développer une offre de tourisme/loisirs sur ces dernières.

Nous vous sollicitons donc pour un ***classement de ces parcelles en Zone STECAL***

Habitant juste à côté, nous avons bien conscience de la dimension nécessaire de préservation du cadre et de l’environnement et ne souhaitons en aucun cas envisager une construction pour un habitat permanent. L’intégration au paysage naturel existant doit rester primordial.

L’idée de ce projet reste encore à définir dans les détails mais il consisterait en l’aménagement d’un ou deux logements à vocation d’éco tourisme. Il pourrait être envisagé sous la forme d’un habitat démontable/déplaçable (type Tiny House) ou d’éco réhabilitation d’un hangar existant. Ce logement serait donc proposé à la nuitée pour de la location saisonnière/évènementiel. Les parcelles n’étant pas reliées aux réseaux d’eau et d’électricité, ce projet s’axerait autour de solutions autonomes (panneaux solaires, poêle, toilettes sèches, phytofiltration etc).

L’offre locative Eco Tourisme étant en pleine essor cela permettrait d’ajouter une solution d’hébergement touristique sur la Communauté de Commune. Cela contribuerait donc à son rayonnement tout en mettant en avant des solutions d’habitat Eco responsables.

Espérant que vous saurez entendre ma demande, veuillez, Monsieur le Président, recevoir mes plus respectueuses salutations.



*Parcelles concernées : 000 F 993 / 000 F 987 / 000 F 998*

